

Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUNGO Edouard, dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services Administratifs et Finan-
ciers -S.A.F (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

- /u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- /u la loi n° 25-80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 4 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-426 du 29-12-1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-1960 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u la loi n° 63-81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74-229 du 10-6-1974, portant attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômes des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce.
- (/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80-644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81-016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81-017 du 26-1-1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 4697/MEN-BGIO/DOB du 19 Août 1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.
- (/u le Protocole d'Accord du 5-8-1970 signé entre le CONGO et L'URSS.

(41)

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets N°s 62-426 du 29-12-1962, et 71-229 du 10-6-1974 et du Protocole d'Accord du 5-8-1970 susvisés, Monsieur MBONGO Edouard, né le 4 Octobre 1955 à Sengolo, titulaire du Diplôme de Master Of Sciences Economiques (Spécialité: Planification de l'Economie Nationale) obtenu à l'Institut d'Economie Nationale d'Odessa (URSS), est intégré dans les Cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF, (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2^e Echelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 15 Décembre, 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Pierre MOUSSA

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

Bernard COMBO MATSIOMI

AMPLIATIONS

- JORPC;.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/BST.....1
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MP.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2

